



## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/657

# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
[contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr)  
[www.ville-thiers.fr](http://www.ville-thiers.fr)

### ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

**Objet :** Dérogation d'horaire de diffusion de musique

Le Maire de Thiers,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20241015 du 12 juin 2024 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département du Puy-de-Dôme,

Vu la demande en date du 06 Octobre 2025 formulée par l'Association des Parents d'Elèves des Garniers, représentée par Madame Coralie DAUPHANT, pétitionnaire, relative à une dérogation d'horaire pour diffuser de la musique à Thiers.

**Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement de ces dérogations, il convient de déroger aux horaires de diffusion de la musique.**

#### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'Association des Parents d'Elèves des Garniers est autorisée à diffuser de la musique jusqu'à minuit lors des trois manifestations suivantes :

Halloween le Vendredi 31 Octobre 2025  
La Fête de Noël le Vendredi 12 Décembre 2025.  
La kermesse le Samedi 20 Juin 2026.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux

**ARTICLE 3** : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers, Monsieur le Maire et Madame Coralie DAUPHANT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4 : Délais et voies de recours :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 27 Octobre 2025  
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,



Sylvain HERMAN

